



ASSOCIATION  
D'ACCUEIL FAMILIAL DE JOUR  
DU DISTRICT DE LA GLÂNE



**RAPPORT 2008**

## **COMITE 2008**

### **Présidente**

Pascale **MOTTET**, Vauderens

### **Secrétaire-comptable**

Fabienne **CHATELAIN**, Cudrefin

### **Coordinatrices**

Martine **FAIVRE**, Romont

Françoise **JOLLIET**, Lussy

Véronique **CAVIN**, Montet

### **Responsables de formation**

Christine **PERROUD**, Lussy

Mireille **ROULIN**, Vuisternens-dt-Romont

### **Membre**

Claudine **JAQUIER**, Prez-vers-Siviriez

### **Réviseurs des comptes**

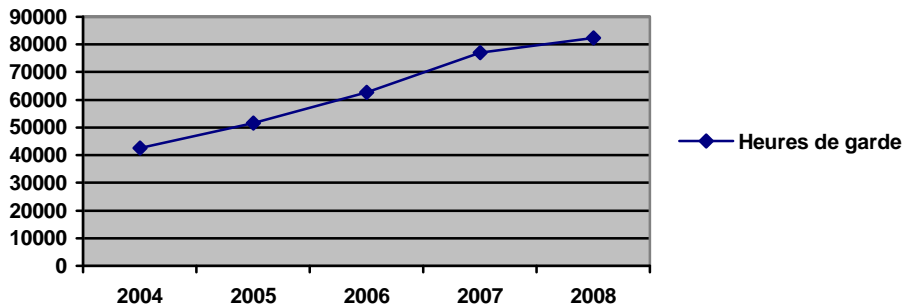
Pierre-Alain **COQUOZ**, Siviriez

René **ESSEIVA**, Villaz-St-Pierre

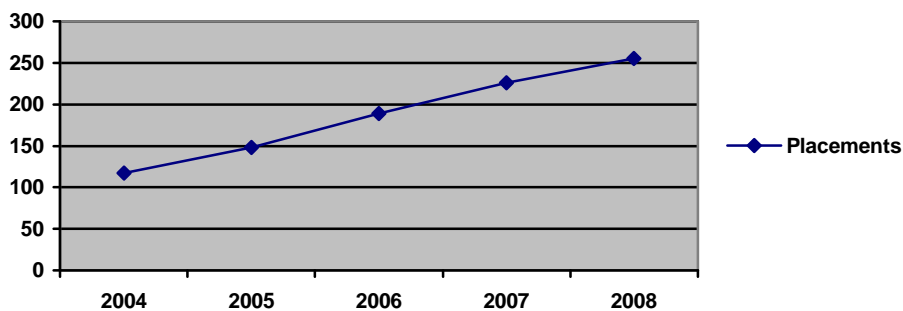
# RAPPORT D'ACTIVITE 2008

Encore une année bien remplie !

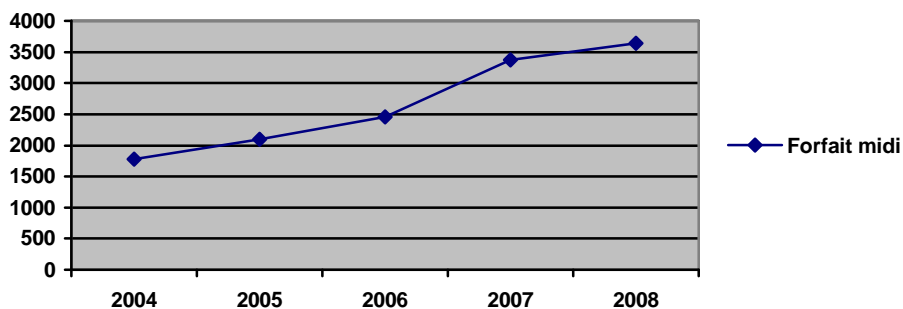
Les chiffres avancés dans le budget 2008 sont largement dépassés, mais la courbe du nombre d'heures de garde accuse une progression plus lente :



Et pourtant le nombre de placements, lui, garde presque sa croissance :



La prise en charge des forfaits de midi suit la même tendance que le nombre d'heures de garde.



Encore une fois, nous constatons que notre structure est nécessaire à l'organisation des familles dans la société d'aujourd'hui.

L'introduction de deux années obligatoires d'école enfantine dans plusieurs de nos communes à la rentrée 2009 va certainement amener d'autres enfants chez nos assistantes parentales. En effet, le lieu de scolarisation étant étroitement lié au lieu de garde, les parents devront inévitablement trouver un lieu d'accueil proche de leur lieu de domicile.

Dans ce contexte se pose également le problème des transports scolaires. Un enfant placé chez une assistante parentale d'un autre lieu que celui de son domicile a-t-il une place dans le bus scolaire ? L'organisation du cercle scolaire permet-elle la souplesse d'envisager une prise en charge un jour au lieu de domicile et l'autre au lieu de placement ?

Ces questions n'ont pas encore une réponse globale. En 2008, les demandes ont été traitées au cas par cas en fonction des possibilités offertes sur place.

L'introduction de l'école infantine obligatoire dès 4 ans amène également la question de l'accompagnement sur le chemin de l'école. Une assistante parentale a le droit d'accepter ou de refuser un placement proposé. Il est aisé de comprendre qu'une assistante parentale gardant plusieurs enfants ne trouvera pas évident de préparer tout son petit monde quatre fois par jour pour assurer ces trajets. Il est incontestable que l'accompagnement sur le chemin de l'école sera un élément de plus à prendre en compte.

Les défis sont motivants ! Pour 2009, nous avons décidé de repenser notre programme de comptabilité (facturation, salaires, statistiques). En effet, notre association fonctionne avec un budget de plus de CHF 600'000.-. Il devient nécessaire d'envisager l'acquisition d'un programme métier adapté. Par l'intermédiaire de notre Président cantonal, M. Patrick Audemars, plusieurs associations du canton vont étudier la possibilité d'avoir le même programme. En plus de travailler avec un logiciel performant, cela permettra à chacun d'avoir un éventuel remplaçant en cas de problème.

La Fédération Fribourgeoise d'accueil Familial de Jour continue ses activités. Les membres de chaque association y ayant adhéré se réunissent plusieurs fois dans l'année. Parallèlement, son Président est toujours actif dans le groupe de travail en vue de la révision de la loi sur les structures d'accueil, merci à lui. Il nous donnera des nouvelles de l'avancée de leurs travaux durant notre assemblée.

Sous l'égide de la fédération se déroule également la formation continue des coordinatrices. En 2008, c'est la Gruyère qui a organisé une journée. En 2009, la Glâne a pour mandat de mettre sur pied cette rencontre. Le thème de ce printemps est le partenariat entre parents et accueil familial de jour : évolution des besoins et des pratiques dans le canton de Fribourg », intervenante : Cristina TATTARLETTI (voir rapport de coordinatrices).

Si notre structure rencontre un tel succès, c'est grâce à l'engagement de chaque partenaire. Merci aux parents qui nous font confiance, aux assistantes parentales qui offrent un accueil professionnel de qualité. Merci aux coordinatrices qui font le lien et rendent chacun attentif à tous les éléments en jeu. Merci à notre secrétaire-comptable qui assure avec brio toute la partie financière et le secrétariat. Merci aux responsables de la formation des assistantes parentales, pour l'offre variée mise en place.

Merci aux communes de la Glâne qui ont toutes adhéré à l'IAPEG ! Merci au Canton et à son Service de l'enfance et de la jeunesse. Merci à la Loterie Romande pour son soutien financier.

Pascale Mottet, Présidente

# RAPPORT DES COORDINATRICES 2008

## **Co-éduquer les enfants ?**

***Pour éduquer un enfant il faut tout un village*** (proverbe africain)

Le 19 novembre 2008 à Romont, un groupe de 22 assistantes parentales a eu le plaisir d'approfondir cette question en relation aux familles d'accueil de jour et les familles plaçantes sous l'impulsion de **Cristina Tattarletti**, pédagogue curative et médiatrice de l'Association pour l'Education Familiale.

*On entend de plus en plus ce slogan : « L'éducation est l'affaire de tous ».*

*Dans ce sens, il est utile d'encourager parents et professionnels à prendre davantage conscience de l'influence sur les enfants de l'éducation quotidienne et des différentes relations entre eux (famille, famille élargie, structure d'accueil, rue, transports, loisirs, etc.).*

*Parents d'abord, professionnels ensuite, nous avons cette tâche de préparer les enfants à mener une vie autonome et responsable.*

*En résumé, voici les étapes de la co-éducation, que nous avons parcourues en partant de situations concrètes vécues :*

*1er PAS: Se connaître et se comprendre*

*Distinguer le rôle du parent de celui de l'assistante parentale: amener les deux partenaires à se respecter dans leur rôle distinct et à valoriser la complémentarité:*

- en quoi consiste le rôle des parents ?*
- en quoi consiste le rôle de la famille d'accueil de jour?*

*Le rôle du parent et celui de l'assistante parentale sont différents. Parler des besoins de chacun permet de développer la complémentarité et stimule le respect de chacun.*

*De cette manière les professionnels connaissent mieux les familles : valeurs, modèles de fonctionnement, héritage culturel, structure sociale, évolution, compétences et difficultés éducatives...*

*De cette manière les parents connaissent mieux l'accueil de jour : enjeux, règles, compétences, importance de la socialisation et des règles de la vie en groupe, etc..*

*Dans la mesure où le rôle de chacun est valorisé et reconnu par le partenaire, la collaboration peut se faire et contribuer au bien de l'enfant.*

*2ème PAS: Les parents ont droit à l'information*

*Il est profitable d'informer les parents des projets éducatifs et des méthodes de travail utilisées.*

*3ème PAS: Se parler, s'écouter, se mettre d'accord, exprimer ses sentiments*

*Identifier les besoins de chacun amène chaque partenaire à prendre conscience de l'humanité de l'autre, ce qui permet de réduire les différences et de dégager les ressemblances.*

*4ème PAS: Exprimer les demandes*

*Apprendre à formuler ses demandes de manière concrète, positive et réaliste.*

*5ème PAS: Elaborer un « contrat »*

*Définir ensemble les points importants pour bien accompagner l'enfant.*

*Cristina Tattarletti*

Nous souhaitons vous rappeler, chers parents plaçants, que notre formation continue vous est également ouverte. Par l'intermédiaire de notre site internet, vous y trouverez toutes les informations et pourrez vous y inscrire.

Ce thème sera repris l'automne 2009, toujours avec Mme Cristina Tattarletti, et nous sommes persuadés que votre présence permettrait d'aborder d'autres aspects et ne ferait qu'enrichir les échanges.

Lors d'une journée de formation organisée dans le cadre de la fédération fribourgeoise d'accueil familial de jour, les coordinatrices ont souhaité explorer avec Mme Tattarletti, les situations actuelles et les possibilités d'amélioration du partenariat entre les parents et l'accueil de jour.

Par ces quelques lignes, nous souhaitons chers parents plaçants, vous dire combien nous sommes sensibles dans le cadre de notre activité, non seulement d'offrir à vos enfants un accueil de qualité, mais également de cultiver avec vous un partenariat dans **le respect entre les personnes**.

Françoise Jolliet  
Coordinatrice

# FORMATION DES ASSISTANTES PARENTALES

## Rapport de la formation 2008

En 2008, nous avons organisé 9 cours de formation de base et 4 cours de formation continue.

Comme chaque année, nos nouvelles assistantes parentales doivent suivre 20 heures de formation de base obligatoire, réparties ainsi :

7 cours de 2 heures avec pour thème :

- Accueil et résolution des conflits
- Cadre législatif
- Hygiène alimentaire
- Premiers secours (en 2 parties)
- L'enfant et la discipline (en 2 parties)

2 cours de 3 heures, soit :

- Développement de l'enfant
- Conséquence de la séparation

15 nouvelles assistantes parentales ont rejoint notre association, tandis que 12 autres l'ont quittée durant l'année 2008.

Concernant la formation de base, en 2008, 8 assistantes parentales l'ont débutée. Début avril 2009, 9 assistantes parentales l'ont terminée : il s'agit de Mmes Vanessa Ah-Nien , Sandrine Baumgartner, Khadija Demierre, Berthe Gougler, Antonella Guinodeau, Marie-Claire Pidoux, Sandra Pittet, Irène Serna et Suzanne Vienny.

Nous aurons le plaisir de les féliciter et de leur remettre leurs attestations lors de notre assemblée.

La formation continue n'est pour le moment pas obligatoire et la participation aux cours varie en fonction de l'intérêt par rapport aux thèmes choisis. En 2008, les cours proposés étaient les suivants :

- Communiquer pour être bien ensemble
- Comment bien manger pour bien apprendre
- Présentation du livre « Les zactibonheurs »
- Co-éduquer entre assistantes parentales et parents plaçants (situations concrètes)

Etant donné le nombre accru de nos assistantes parentales, chaque cours de formation continue est désormais proposé sur deux soirées afin de permettre à un maximum de personnes d'y participer. Toutefois, nous avons constaté une baisse de fréquentation et bien souvent, nous n'avons pas assez d'inscriptions pour dédoubler les cours.

Nous rappelons également que ces soirées sont aussi ouvertes aux parents plaçants. Le programme est actuellement disponible sur notre site Internet.

Pour terminer, je remercie toutes nos assistantes parentales pour leur participation et assiduité aux cours.

Christine Perroud

# Procès-verbal de l'assemblée générale le mardi 22 avril 2008 à 20h00 à la salle communale de Lussy

Excusés : Mme Anne-Claude Demierre, Conseillère d'Etat – M. Jean-Claude Cornu, Préfet – M. Stéphane Quéru, Service de l'enfance et de la jeunesse – M. Guillaume Esseiva, service tuteur officiel de la Glâne – Mme Jacqueline Liard, Directrice classes spéciales Romont – Loterie Romande – M. Gilles Borgstedt – Bugnon Brigitte, Ecole maternelle La Récré – Gil RoCHAT, Président Casse-Noisettes  
Communes de Ecublens – Massonnens – Rue – Vuarmarens  
**AP** : Ah Nien Vanessa, Siviriez – Baumgartner Sandrine, Romont – Bourdilloud Olivia, Vauderens – Brodard M.-Louis, Siviriez – Chassot Catherine, Prez-vers-Siviriez – Clerc Nicole, Villaraboud – Deillon Dora, Massonnens – Dénervaud Céline, Billens – Eltschinger Josiane, Prez-vers-Siviriez – Kubecek Gabriela, Orsonnens – Loux Nelly, Villarimboud – Majeux Françoise, Villaraboud – Métairon Frédéric, Promasens – Mettraux Catherine, Villaz-St-Pierre – Monney Corinne, Villaraboud – Morel Linda, Mézières – Panchaud Adélaïde, Esmonts – Pellaton Karine, Prez-vers-Siviriez – Périsset Sanja, Vuarmarens – Pidoux M.-Claire, Romont – Pittet Sandra, Rue – Sohi Elisabeth, Villaz-St-Pierre  
**PP** : Bailat-Vuattoux Natacha, Vuisternens-dt-Romont – Chobaz Benoît et Véronique, Romont – Chobaz Christophe et Nathalie, Prez-vers-Siviriez – Décorges Fabrice et Erika, Villaz-St-Pierre – Gobet J.-Manuel et Natacha, Orsonnens – Jacquat Valérie, Berlens – Lopes Dina, Romont – Lopes da Costa Joray Laurianne, Villaz-St-Pierre – Mabillard Patrice et Sandra, Esmonts – Margueron Christian et Béatrice, Vuisternens-dt-Romont – Minot Dominique, Romont – Monney Jacques et Agathe, Mézières – Mottier Thierry, Vauderens – Nihoul Christine, Orsonnens – Peyter Patrick et A.-Christine, Vauderens – Ramos Victor et Helena, Romont – Saturnin J.-David et Maud, Massonnens – Vaney Alain et Christine, Vuisternens-dt-Romont – Yerly-Veith Monique, Berlens

## Ordre du jour

1. Nomination de 2 scrutateurs
2. PV assemblée générale du 15 mai 2007 ( ne sera pas lu, figure dans le rapport 2007 ! )
3. Rapports
  - a) Présidente
  - b) Coordinatrices
  - c) Formation
  - d) Fédération cantonale
4. Comptes 2007
  - a) Lecture des comptes 2007
  - b) Rapport des vérificateurs des comptes 2007
  - c) Approbation des comptes 2007
5. Budget 2008
6. Elections
  - a) Elections statutaires : renouvellement du comité
  - b) Elections statutaires : réélection des vérificateurs de comptes
7. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations
8. 10 ans de l'association
9. Divers

C'est avec un plaisir tout particulier que la Présidente ouvre l'assemblée annuelle 2008 de l'association d'accueil familial de jour de la Glâne, puisque cette assemblée fait partie des festivités de notre 10<sup>ème</sup> anniversaire.

### 1. Nomination de 2 scrutateurs

Sont nommées pour cette soirée Mesdames Francine Fornerod et Myriam Borcard.  
61 membres présents, la majorité est fixée à 31.

### 2. PV assemblée générale du 15 mai 2007

Le PV a été intégré le PV dans le rapport 2007 et figure également sur notre page du site internet [www.accueildejour.ch](http://www.accueildejour.ch)

Aucune remarque, le PV est approuvé avec remerciements à sa rédactrice.

### **3. Rapports**

#### **a) de la Présidente**

**Mme Pascale Mottet** fait remarquer que, comme chacun a pu le découvrir sur le graphique présentant l'évolution du nombre de placements, le travail pour nos assistantes parentales ne manque pas, bien au contraire. Nous avons même parfois quelques soucis pour faire face à la demande. Bien heureusement, nos coordinatrices se démènent pour trouver des solutions.

Et cela fait 10 que cela dure, 10 ans que des parents plaçants (ci-après PP) cherchent une solution de garde, de type familial, pour que leur/s enfant/s bénéficient d'un accueil approprié pendant que généralement ils travaillent. 10 ans que de nombreuses mamans de jour, puis assistantes parentales (ci-après AP), et 2 papas de jours puis assistants parentaux, 10 ans donc que ces personnes ouvrent leur domicile pour accueillir des enfants. Et 10 ans que des coordinatrices font le lien entre ces PP et ces AP pour que tout se passe au mieux. 10 ans de combat, d'évolution, de perfectionnement, toujours dans le but d'assurer un accueil de qualité.

L'évolution de notre société engendre des modifications de la prise en charge. Les défis de demain sont à préparer dès aujourd'hui, malgré les inconnues. C'est le cas pour l'introduction des 2 ans d'école enfantine obligatoire, et également pour le mode de calcul de la participation des parents. Pour ces défis/projets, nous sommes en discussion avec notre partenaire qu'est l'IAPEG.

Mais aujourd'hui, notre regard se tourne plutôt vers le passé. Ces 10 ans que nous avons commencé à fêter avec les enfants en octobre et que nous fêtons ce soir, avec vous.

Vous tous à qui va notre reconnaissance, vous les instances et personnes qui nous permettez d'exister et qui nous facilitez la vie, à savoir, les PP et les AP, les autorités cantonales et communales, en particulier le Service de l'enfance et de la jeunesse et l'IAPEG, ainsi que la Loterie romande. Il y a les officiels, mais aussi nombre de personnes qui oeuvrent ou ont œuvré dans l'ombre, qui par une présence, un avis, un choix, ont permis de faire avancer notre association. Nous en reparlerons un peu plus tard, mais déjà un immense merci à vous tous.

#### **b) des coordinatrices**

Françoise Jolliet, Véronique Cavin et Martine Faivre sont nos trois coordinatrices. Ce sont elles qui valident les nouveaux milieux d'accueil et assurent leur surveillance. Elles proposent aux familles la meilleure place en fonction de leur demande et sont toujours présentes pour toutes questions en rapport avec le placement. La Présidente passe la parole à Véronique Cavin qui nous fait la lecture de son rapport.

#### **c) des responsables de la formation**

Patricia Borin et Christine Perroud, nos deux responsables de la formation, mettent chaque année sur pied la formation de base, obligatoire pour toutes les nouvelles assistantes parentales, et la formation continue. Mme Mottet passe la parole à Christine Perroud pour la lecture du rapport de formation 2007.

Merci à nos deux responsables qui assurent la formation de nos assistantes parentales et par là garantissent un accueil de qualité.

#### **d) des déléguées à la Fédération cantonale**

Martine Faivre et Françoise Jolliet représentent l'association au sein de la Fédération cantonale. La parole est donnée à Françoise Jolliet pour la lecture de ce rapport.

Merci à nos deux représentantes qui apportent à la Fédération les idées et valeurs de notre association et contribuent à l'harmonisation de l'Accueil familial sur le plan cantonal.

#### **4. Comptes 2007**

##### **a) Lecture des comptes 2007**

La parole est donnée à **Mme Fabienne Châtelain** qui fait lecture des comptes 2007 d'où il ressort un bénéfice de Fr. 1'860.90 . Le capital au 31.12.2006 s'élève à Fr. 14'200.25.

##### **b) Rapport des vérificateurs des comptes 2007**

M. René Esseiva fait lecture du rapport des vérificateurs. MM. René Esseiva et Pierre-Alain Coquoz demandent à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge au comité et à la secrétaire-comptable.

##### **c) Approbation des comptes 2007**

Les comptes 2007 sont approuvés à l'unanimité.

#### **5. Budget 2008**

**Mme Fabienne Châtelain** donne les points importants de ce budget 2008 :

- 70'000 heures de placement (65'000 au budget 2007, 77'085  $\frac{3}{4}$  effectives en 2007)
- estimations inchangées concernant la participation des parents (65%), celle des communes (30%) et à la charge de l'association (5%).
- 3000 forfaits de midi (2000 au budget 2007, 3372 effectifs en 2007)
- augmentation des salaires des coordinatrices et de l'administration en raison de l'augmentation constante du nombre de placements.

Budget accepté à l'unanimité.

#### **6. Elections**

##### **a) Elections statutaires – renouvellement du comité**

Selon nos statuts, le comité doit être réélu tous les deux ans. La dernière fois ayant eu lieu en 2006, il convient de le réélire cette année.

Les personnes qui le composent actuellement sont :

Fabienne Châtelain, secrétaire-comptable, Françoise Jolliet, Martine Faivre et Véronique Cavin, coordinatrices, Patricia Borin, représentante des AP et responsable de la formation , Christine Perroud, responsable de la formation, Claudine Jaquier, représentante des PP et Pascale Mottet, actuelle Présidente.

Il y a peu, Patricia Borin nous a informés de sa volonté de quitter notre comité. C'est avec regret que nous acceptons sa décision, mais aussi avec toute notre compréhension pour son besoin de temps pour sa famille et ses autres activités, en particulier celle d'AP. Patricia a fonctionné comme maman de jour depuis le début de notre association et c'est au titre de représentante des mamans de jour qu'elle avait rejoint notre comité en 2001, officiellement à l'assemblée d'avril 2002. Depuis quelques années, elle assure avec Christine Perroud, la formation de nos AP. Un grand merci est adressé à Mme Borin pour son engagement, sa motivation et ses qualités de cœur. Elle est chaleureusement applaudie.

Le comité doit être constitué de 7 à 9 membres. Nous sommes donc dans les normes statutaires puisque les sept autres membres sont d'accord de renouveler leur mandat. Toutefois, afin que tous les partenaires soient représentés, le comité propose la nomination de Mme Mireille Roulin au sein du comité. AP dans notre association depuis mars 2002, Mme Roulin a déjà représenté les AP au comité de la fédération.

Les membres du comité et Mme Roulin sont réélus par applaudissements.

La Présidente rappelle que si une AP, un PP ou un représentant de commune est intéressé à entrer au comité, il peut s'annoncer à tout moment et c'est avec plaisir que nous l'accueillerons.

## **b) Elections statutaires – réélection des vérificateurs de comptes**

Messieurs Esseiva et Coquoz acceptent un nouveau mandat de 2 ans.

Ils sont également réélus par applaudissements.

## **7. Formation de base des assistantes parentales : Remise des attestations**

7 AP ont terminé leur formation en 2007 et reçoivent des mains de M. Audemars, président de la fédération, leur attestation. Il s'agit de :

Mmes Véronique Cavin, Montet – Laurence Jaquet, Romont – Françoise Ledermann, Orsonnens – Françoise Margueron, La Joux – Anne Rouiller, Vuisternens-dt-Romont –

Mmes Josiane Eltschinger de Prez-vers-Siviriez et Nelly Loux de Villarimboud, toutes deux excusées ce soir, recevront leur attestation par la poste.

Au nom de la Fédération, M. Audemars leur adresse ses félicitations pour avoir terminé leur formation de base. Il espère que ces personnes suivront également la formation continue, et qu'elles auront beaucoup de plaisir dans leur activité.

Ces AP sont remerciées et félicitées par applaudissements.

## **8. 10 ans de l'association**

### **10 ANS... Que de chemin parcouru...**

#### **Le déclic**

C'est en lisant un article le 23 mars 96, annonçant la mise sur pied de l'association des mamans de jour en Gruyère, sous l'impulsion de Juliana Ruffieux, toujours coordinatrice et membre du groupe cantonal ; cet article titrait qu'il n'y avait plus qu'à espérer que la Glâne suive l'exemple ! Martine et moi avons réalisé alors que « batailler » autour d'une table contre le manque de structures pour nos enfants ne suffisait pas. Et pourquoi pas nous ?

Nous avons fantasmé sur un immense projet. Louer le café mythique de L 'Harmonie, inoccupé alors, de faire un point rencontre pour les 0-15ans, de se former au planning familial, de gérer aussi bien les placements des petits que les problèmes d'ados ou encore d'aider les familles en difficulté tout en utilisant le bistrot !!! Dans cette optique, le 30 septembre 1996 nous rencontrions, Mme Hungerbühler, de l'Office cantonal Familial.

Dans ces folles utopies, nous savions que la compta et le secrétariat n'étaient pas nos points forts. Nous avons réussi à enthousiasmer, sans trop de problème, Fabienne qui nous a rejoints illico, toujours présente et aussi motivée. Son efficacité ainsi que la qualité de son travail ont été sans aucun doute un des facteurs essentiels de la réussite de ce projet.

#### **Les contacts**

Dans la région, la première personne contactée fut Myriam Dafflon, déjà conseillère communale à Romont, et qui a de suite soutenu ce projet. Plus réaliste que nous, elle nous a gentiment conseillées de démarrer dans l'accueil des petits d'abord. Avec du recul, sage conseil !

Ensuite, nous avons pris contact avec Pro Juventute pour obtenir les modèles existants pour mettre sur pied une telle association puis la toute nouvelle structure de la Gruyère pour copier tous les documents, avoir des tuyaux, profiter d'avoir en résumé du « mâché sur mesure », procédé qui n'a pas du tout gêné Juliana qui nous a été d'un grand soutien. C'était en quelque sorte l'embryon du groupe cantonal, avec déjà le souci de fonctionner de la même manière et avec la même philosophie que dans les autres districts !!!

Le 11 mars 97 à Romont, nous avons réuni Monsieur J.-Claude Cornu préfet, 3 représentants du SEJ, Mme Hungerbühler de l'Office Cantonal Familial, la présidente de la Crèche Casse-Noisettes (Mme Micheline Poulin), la représentante des écoles maternelles (Mme Beuret) ainsi que les responsables des services sociaux du district (Mmes Pfeuti, Barras et Müller), pour débattre de la loi sur l'accueil de la petite enfance active au 1<sup>er</sup> janvier 97 et applicable au plus tard fin 98.

### **Presse**

Le premier article paru, date du 1<sup>er</sup> mai 97... quelle fierté !!!  
Nous en profitons pour y inclure notre 1<sup>er</sup> sondage (je m'intéresse à votre service en tant que maman de jour, parents plaçants, membre individuel ou collectif) ainsi qu'une adresse, des numéros de téléphone et un no de compte pour les dons.

Les nombreux articles de la presse locale et régionale ont également été un moyen clé pour se faire connaître et nous en remercions leurs représentants.

### **Premiers pas sur le terrain**

Par la suite, ce même papillon était distribué dans toute la Glâne, ce qui nous a permis d'engager en juin 97 nos premières mamans de jour et d'effectuer nos premiers placements.

### **Braderie**

En juin 97, le stand de la Braderie nous est légué par les aides familiales, 1 mois avant la manifestation. Aïe Aïe Aie !!! Panique à bord, toute cette organisation à 3. Heureusement que l'aide familiale ne s'est pas contentée de nous refiler que le stand mais également tous leurs bons tuyaux, c'est le moins que l'on puisse dire, puisque ce stand était particulièrement connu pour les bricelets que ces dames sont encore venues aimablement nous faire sur place la 1<sup>ère</sup> année. Soulagées de trouver un apport financier qui nous permettrait de rembourser l'avance faite pour couvrir les frais de départ, n'ayant aucun sou vaillant, les 3 bécassines y ont mis toute leur énergie avec, on peut le dire, une belle réussite à la clé. Il nous a fallu 1 semaine pour nous en remettre (courbatures, pieds gonflés...).

Cette aventure a été reconduite encore 6 fois soit jusqu'en 2004. La liste serait beaucoup trop longue, mais encore un grand merci à toutes les personnes qui nous ont, d'une manière ou d'une autre, soutenues lors de cette manifestation. Il en reste surtout beaucoup de bons souvenirs.

Mais quand même, un merci tout particulier à Mme Catherine Majeux, une de nos toutes premières mamans de jour, membre de notre comité jusqu'en 2000, qui a durant 3 ans pris la responsabilité de ce stand et qui a continué par la suite à mettre la main à la pâte pour nous aider.

Dès 2001, c'est Mme Christine Perroud qui a pris tout aussi brillamment la relève.

Je crois qu'il serait vraiment maladroit, même s'ils ne sont pas des nôtres ce soir, d'oublier nos conjoints qui ont également grandement contribué à la réussite de nos braderies. Mesdames, vous leur réitérerez nos remerciements.

### **Assemblée Constitutive**

ENFIN ! le 9 décembre 97 c'est officiel !

Le comité se compose de :  
- Gilles Borgsted président ET papa de jour  
- Anne Jolliet, vice-présidente  
- Cathy Gavillet, représentante communale  
- Cathy Majeux, maman de jour  
- et ... nous 3 Fabienne, Martine et moi-même

Les réviseurs des comptes étaient et sont toujours MM. René Esseiva et Pierre-Alain Coquoz. Professionnels consciencieux, c'est dans une bonne ambiance que Fabienne a pu s'enrichir de leurs précieux conseils et présenter sereinement les comptes en assemblée. Comme elle le dit : « C'est toujours un plaisir de les voir ». Messieurs, un grand merci.

En septembre de cette même année, il avait fallu se préoccuper de constituer un comité. Gilles nous arrivait du canton de VD où il fonctionnait déjà comme papa de jour. Très content de se retrouver à nouveau dans une association et aussi fou que nous pour se lancer dans ce nouveau projet qui nul ne savait où il nous mènerait, il accepte avec beaucoup d'enthousiasme de lancer ce défi de prendre pour 2 ans la présidence.

En septembre 99, il passe le flambeau à Anne Jolliet tout en restant encore 1 année dans notre comité, pour se consacrer à des activités plus artistiques qui lui réussissent d'ailleurs fort bien.

Pendant 6 ans, Anne Jolliet a su mener notre association avec beaucoup de doigté soutenue par Cathy Gavillet, vice-présidente et représentante des communes qui a pour habitude de ne rien laisser au hasard. Durant ces années, le grand défi a été la reconnaissance de notre association aussi bien auprès des communes que de leur population, défi relevé avec brio.

En 2004, Anne et Cathy nous quittent pour voguer vers d'autres horizons. Le reflet de votre empreinte sur notre association restera l'image conviviale du travail sérieux.

Forte de son expérience sur le terrain en tant que coordinatrice depuis 4 ans d'une part et de son bagage professionnel d'autre part, sans oublier son mandat de conseillère communale à Ursy, c'est de front que Pascale Mottet va mener son rôle de présidente et de coordinatrice durant 1 année.

En 2005, Claudine Jaquier rejoint notre comité en tant que représentante des parents plaçants. Si de nombreux enfants ont vibré le 7 octobre 2007 avec Sonia Grimm, c'est grâce à elle qui a sans hésité pris la responsabilité, pas des moindres, de l'organisation de ce spectacle. Un grand merci, ce fut une belle réussite.

Début 2006, Pascale remet son poste de coordinatrice à Véronique Cavin, conseillère communale à Montet. Personne soucieuse de bien faire, elle a su évoluer en s'appuyant sur les conseils de ses collègues et se réjouit de démarrer la formation de coordinatrice.

Vu l'ampleur que notre association a prise, Pascale Mottet, aussi bien à l'aise dans les chiffres, que l'informatique (mise en place et gestion de notre site internet) et dans la manière de faire passer les messages, c'est d'une main de maître qu'elle chapeaute notre association. Merci pour ta grande efficacité et ton engagement.

### **Chiffres**

Pour l'année 98, le chiffre d'affaire atteignait 55'000.-- franc pour 6'101 heures de placement. 10 ans plus tard, on rajoute allégrement, vous l'avez vu tout à l'heure, un 0 à ces chiffres !!!

Mais le plus impressionnant c'est encore l'évolution qu'a pris le travail de maman de jour. Si en 2004 elles sont devenues des assistantes parentales, c'est surtout que la Fédération tenait à relever la professionnalisation de cette activité. En effet, en 98 nous avons 25 mamans de jour pour 14 enfants alors qu'à ce jour elles sont 84 pour 226 enfants.

En 2001, l'association a démarré la prise en charge des enfants scolarisés en proposant un prix forfaitaire pour la pause de midi (repas et heures comprises). Là aussi, les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque la 1<sup>ère</sup> année, 929 repas ont été servis pour passer à 3372 en 2007.

Alors qu'aucune liste des milieux d'accueil n'est donnée, de plus en plus de parents plaçants s'adressent directement aux assistantes parentales avant de passer par l'association. Ceci prouve bien que par le bouche à oreille, la qualité de leur accueil est largement reconnue. Nous ne vous dirons jamais assez merci Mesdames et Monsieur bien sûr...

### **Formation**

C'est en 1999 que la formation de base obligatoire a vu le jour et en 2000 la formation continue.

En 2003, afin de décharger les coordinatrices, Patricia Borin, assistante parentale depuis nos débuts et membre de notre comité depuis 2002 a accepté de reprendre l'organisation de cette formation.

Vu le succès grandissant de la formation continue, ouverte aux personnes ayant terminé la formation de base obligatoire ainsi qu'aux parents plaçants depuis 2006, qui peuvent s'y inscrire sur notre site internet, les soirées ont dû très rapidement être dédoublées.

Dès lors Christine Perroud, membre de notre comité, a rejoint Patricia début 2005 dans cette fonction. Merci mesdames d'avoir su mettre vos compétences en valeur afin de continuer à fournir une formation de qualité et attrayante.

Depuis 2003, 58 attestations ont été remises et à ce jour nous pouvons encore compter sur 48 de ces assistantes qualifiées.

### **L'Etat**

En juin 97, les associations de tout le canton demandent un entretien à Ruth Lüthi pour avoir des explications quant aux mandats de surveillance des placements ainsi qu'à l'application de la loi.

Le 19 novembre 97 à Promasens, nous avons chaud aux oreilles... C'est la présentation de la nouvelle loi par Ruth Lüthi, la crèche Casse-Noisette et nous-même, devant un parterre impressionnant de délégués communaux de toute la Glâne.

Sincèrement, en arrivant vous savez ce qu'on s'est dit avec Martine : « ...si on avait su, on ne serait pas venues... », pas habituées ni l'une, ni l'autre à parler devant autant de monde... on se demandait même si on arriverait jusqu'à la scène, tellement on était tremblante !!!

La presse relate des propos entendus ce soir là tels que :

« Bien des conseillers communaux sont retenus face à cette nouvelle compétence. On craint les coûts et l'on mesure difficilement l'utilité de telles structures. Un syndic s'est même exclamé qu'on prend les enfants des fermes pour des sauvages et que l'on veut par cette obligation, démanteler les familles »(contexte =sociabilisation des enfants) ou encore : « L'état va se mêler de ma famille, c'est mon affaire ».

Après avoir effectué un sondage auprès des communes glânoises, Monsieur le préfet propose alors, la mise en place d'un pot commun pour le financement de ces structures et demande aux communes de le prévoir dans leurs budgets 98. Brillante idée qui fera son chemin et se concrétisera en 2001.

En décembre 1997, les deux premières communes à nous rejoindre sont Lussy et Siviriez.

Dès janvier 1998, nous avons renvoyé les parents aux communes qui ne voulaient pas prendre en charge leur participation aux frais de garde puis refusé les placements.

En 1999, sur 32 dossiers non aboutis sans compter les téléphones, 10 placements ont été refusés.

Le 28 avril 98, nous avons été invitées par l'Entente Sociale intercommunale de Vuisternens à présenter la structure au Châtelard où le processus était déjà en cours d'acceptation.

En 98, Chavannes-sous-Orsonnens, Massonnens, Romont, Villarimboud, Villaz-St-Pierre et l'entente sociale intercommunale de Vuisternens-dt-Romont nous accordent leur soutien en plus des 2 premières communes.

Le 7 février 2001, l'IAPEG ( intercommunale pour l'accueil de la petite enfance en Glâne) est créée avec toutes les communes de la Glâne sauf 2. Certaines adhèrent au pot commun et d'autres préfèrent payer les frais effectifs.

A ce jour avec les fusions, on compte encore 9 communes avec pot commun, 9 communes qui paient les frais effectifs et toujours 2 communes qui ne font pas partie de l'IAPEG, dont une avec qui nous entretenons une très bonne relation. Il est à noter que pour notre Association, la mise sur pied de l'IAPEG a été un tournant très important puisque désormais nous savions que nous pouvions compter sur l'appui de quasi toutes les communes et cela simplifiait de façon considérable notre travail pour les nouveaux placements.

Dès lors, les coordinatrices ont pu garantir une prise en charge plus rapide des enfants et la qualité de leurs prestations s'est nettement améliorée.

Un grand merci à vous tous, membre de l'IAPEG, système qui reste unique dans le canton de Fribourg et qui fait beaucoup d'envieux, ainsi qu'aux autres communes glânoises. Votre souci de répondre constamment aux besoins qui évoluent, votre ouverture à la discussion nous ont permis une collaboration harmonieuse durant toutes ces années.

### **Tarifs**

Du prix coûtant de départ à Fr. 5.60, une seule augmentation a eu lieu en 2006, passant à Fr. 6.-- de l'heure.

### **Permanence**

En 1999, la paroisse protestante nous ouvrait chaleureusement ses portes nous permettant ainsi, au vue de nos moyens financiers, une amélioration incontestable de nos services par l'ouverture hebdomadaire d'une permanence, pour un loyer symbolique. Cette permanence a également rendu notre collaboration plus efficace entre coordinatrices et secrétaire-comptable.

Ce local sert également de point de rencontre pour nos comités ainsi que certains cours de formation.

Par souci de toujours mieux répondre à la demande grandissante et d'offrir un plus large taux d'écoute, en 2000 une nouvelle ligne téléphonique a été ouverte avec des horaires le mardi et jeudi.

### **Groupe Cantonal**

Suite à la demande, en mars 2001, de Ruth Lüthi qui désire n'avoir qu'un interlocuteur, c'est chez nous que les délégués francophones de nos associations démarrent ce groupe en mai 2001. Ce n'est qu'à l'arrivée de Patrick Audemars en 2002, notre président toujours actif et à l'assemblée constitutive du 26 mai 2003 que la Fédération Fribourgeoise est officiellement reconnue. Sa principale action dans ses débuts a été la création du site internet et du changement d'appellation (d'origine contrôlée) en Accueil Familial de Jour, en assistantes parentales pour se démarquer du travail au noir en une reconnaissance officielle.

Merci à Mireille Roulin, qui durant 2 ans, a représenté les assistantes parentales du canton au sein du Comité de la Fédération.

### **Conclusion**

Ce qui nous émerveille (si, si !) c'est la fidélité : fidélité du comité, fidélité des réviseurs des comptes, fidélité des assistantes parentales, des communes, de l'IAPEG, du groupe cantonal, qui, jamais, n'ont mis en doute notre utilité et qui, dans nos profondes remises en questions et découragements des 1ères années, ont su nous épauler.

Grâce à vous tous , nous n'avons plus les « oreilles qui chauffent » mais bien le vent en poupe !

Françoise Jolliet et Martine Faivre

La Présidente remercie encore une fois et offre un cadeau aux vérificateurs de comptes, MM. René Esseiva et Pierre-Alain Coquoz, aux 3 AP fonctionnant depuis le début, Mmes Elisabeth Gilliéron, Jacqueline Rochat et Patricia Borin, et pour terminer aux 3 « bécassines », Mmes Françoise Jolliet, Martine Faivre et Fabienne Châtelain.

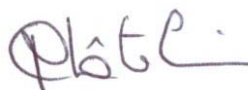
## **9. Divers**

**M. Audemard** adresse un grand merci pour l'excellent travail de l'association, pour tout ce qui a été apporté en Glâne mais aussi dans le canton. Il leur souhaite encore 10 bonnes années et bien au-delà.

**Myriam Dafflon** adresse également une gerbe de félicitations pour le sérieux du travail. 84 AP, cela représente véritablement une entreprise et une qualité de prestations d'accueil remarquable. Mme Dafflon relève la satisfaction de toutes les communes pour la collaboration fructueuse. Merci et bon vent à l'association.

Mme Mottet termine par les remerciements d'usage.  
Place à l'apéro qui réchauffera le cœur et le gosier.

**Séance levée à 21 heures**



La secrétaire :  
Fabienne Châtelain

Romont, le 23 avril 2008

## BILAN AU 31.12.2008

### ACTIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2007	Comptes 2008
1000	Caisse	949.30	238.25
1010	BCF	15'593.05	40'824.50
1030	Débiteurs parents	65'057.30	54'593.15
1031	Débiteurs communes	26'717.10	19'700.60
1060	Impôt anticipé	25.65	27.70
1090	Actifs transitoires	25'521.10	24'580.05
	<b>TOTAL ACTIFS</b>	<b>133'863.50</b>	<b>139'964.25</b>

### PASSIFS

N° Compte	Désignation	Comptes 2007	Comptes 2008
2000	Créanciers	1'803.80	1'152.80
2005	Salaires à payer	50'592.15	43'914.85
2090	Passifs transitoires	12'139.50	8'046.50
2091.2	Provision gratification AP 2007	24'022.15	0.00
2091.3	Provision gratification AP 2008	0.00	39'464.10
2092	Provision pertes sur facturation	3'278.20	4'988.70
2093	Provision matériel de bureau	2'912.55	2'912.55
2093.1	Provision programme informatique	0.00	3'000.00
2094	Provision formation AP	3'474.50	3'474.50
2095	Provision actions sociales	1'840.40	1'840.40
2096	Provision publicité	3'000.00	3'000.00
2097	Provision couverture en cas de maladie	4'000.00	4'000.00
2097.1	Provision LPP	2'600.00	2'600.00
2098	Provision augmentation salaires AP	6'000.00	6'000.00
2099	Provision matériel pour enfants	1'000.00	1'000.00
2099.1	Provision 10 <sup>ème</sup> anniversaire	3'000.00	0.00
2100	Capital	14'200.25	14'569.85
	<b>TOTAL PASSIFS</b>	<b>133'863.50</b>	<b>139'964.25</b>
	<b>Mouvement de la fortune</b>		
	Capital au 01.01.2008		14'200.25
	Bénéfice net de l'exercice		369.60
	<b>Capital au 31.12.2008</b>		<b>14'569.85</b>

## COMPTES DE PERTES ET PROFITS 2008

N° Cpte	Désignation	Comptes 2007	Comptes 2008
	<b>PRODUITS</b>		
6000	Participation des parents	365'746.35	394'867.65
6020	Remboursement des repas	23'779.85	29'561.05
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	30'348.00	32'472.00
6021.1	Remboursement indemnités forfaitaires - Ados	0.00	481.00
6022	Remb. indemnités forfaitaires - Aide aux devoirs	192.50	0.00
6030	Remb. indemnités accident	1'567.00	0.00
6052	Remb. allocations familiales	20'009.45	24'861.05
6053	Remb. allocations de maternité	410.60	1'330.25
6101	Rétribution cantonale	24'700.00	21'150.00
6102	Subventions des communes	73'453.00	73'539.40
6103	Subventions cantonales pour formation	5'054.50	5'820.70
6110	Don Loterie Romande	43'000.00	49'800.00
6120	Dons	0.00	30.00
6150	Cotisations membres individuels	5'640.00	5'030.00
6151	Cotisations membres collectifs	1'900.00	2'100.00
6291.1	Dissolution provision gratification AP 2006	18'288.70	0.00
6291.2	Dissolution provision gratification AP 2007	0.00	24'022.15
6297.1	Dissolution provision LPP	400.00	0.00
6299.1	Dissolution provision 10 <sup>ème</sup> anniversaire	0.00	3'000.00
6700	Intérêts créanciers	119.70	139.75
6900	Revenus divers	1'016.10	2'941.15
6930	Produits 10 <sup>ème</sup> anniversaire	2'968.00	981.00
		<b>618'593.75</b>	<b>672'127.15</b>
	<b>CHARGES</b>		
4000	Salaires AP	361'206.40	387'126.30
4001	Salaires AP (indemnités maladie)	295.70	108.10
4002	Salaires AP (allocations maternité)	410.60	1'330.25
4005	Salaires coordinatrices	15'093.15	13'501.85
4015	Salaires administration	8'887.75	8'579.00
4016	Salaires pour formation	1'969.05	1'974.45
4021	Indemnités forfaitaires	38'322.00	43'060.00
4021.1	Indemnités forfaitaires - Ados	0.00	555.00
4022	Indemnités forfaitaires - Aides aux devoirs	192.50	0.00
4030	Indemnités accident	1'567.00	0.00
4050	Cotisations AVS/AC	33'086.10	30'857.70
4051	Assurance LAA	7'754.80	7'974.30
4052	Allocations familiales	20'009.45	24'861.05
4053	Cotisations LPP	400.00	388.10
4061	Frais de repas remboursés	23'779.85	29'561.05
4065	Indemnités coordinatrices	4'007.50	3'635.00
4066	Indemnités AP	30'916.30	32'924.20
4067	Indemnités administration	2'087.50	2'015.00
4068	Jetons de présence comité	1'800.00	2'100.00
4069	Jetons présence cours AP	3'820.00	2'860.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'800.00	1'800.00
4076	Téléphones administration	600.00	600.00
4077	Indemnités loyer	6'095.00	5'650.00
4085	Déplacements coordinatrices	4'706.65	3'927.95
4086	Déplacements administration	0.00	122.20
4090	Frais de formation	4'649.40	5'270.35
4091	Indemnités de formation	80.00	160.00
4110	Location du bureau	1'450.00	1'390.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	686.00	961.00
4200	Frais bancaires	1'090.85	1'540.85
4300	Frais informatique	0.00	14.50
4500	Assurance exploitation	2'271.55	2'280.35
4700	Fournitures de bureau	1'217.00	1'707.85
4720	Frais de port	2'476.50	2'458.60

4730	Téléphone	432.40	418.60
4800	Annonces	582.15	32.30
4820	Frais acquisition matériel bébé	1'872.00	277.00
4830	Charges 10 <sup>ème</sup> anniversaire	5'589.25	3'988.55
4900	Frais divers	1'506.30	1'281.20
4940	Pertes s/débiteurs	0.00	0.80
4941.2	Provision gratification AP 2007	24'022.15	0.00
4941.3	Provision gratification AP 2008	0.00	39'464.10
4942	Provision pertes sur facturation	0.00	2'000.00
4943.1	Provision programme informatique	0.00	3'000.00
		<b>616'732.85</b>	<b>671'757.55</b>
	<b><u>BENEFICE DE L'EXERCICE</u></b>		
	Total des Produits	618'593.75	672'127.15
	Total des Charges	616'732.85	671'757.55
	<b>BENEFICE DE L'EXERCICE</b>	<b>1'860.90</b>	<b>369.60</b>

### **Explications relatives à certains postes du bilan**

#### **No compte**

1030	Montants facturés aux parents en suspens au 31.12.2008
1031	Montants facturés aux communes pour le 4 <sup>ème</sup> trimestre 2008
1090	Actifs transitoires au 31.12.2006 (Rétribution cantonale et allocations familiales 2 <sup>ème</sup> semestre 2008, prime LAA 2009)
2005	Salaires dus de décembre 2008 des assistantes parentales, coordinatrices et administration.
2090	Passifs transitoires au 31.12.2008 (Solde cotisations AVS et LAA)

### **Explications relatives à certains postes du compte de pertes et profits**

#### **No compte**

4000	Salaires bruts des assistantes parentales pour un total de 82'310.50 heures de placement (+ 7 %).
4005	715.75 h. de travail pour nos 3 coordinatrices.
4015	403.00 h. de travail pour la secrétaire-comptable.
4021	Ce montant correspond à 3'645 repas pour enfants scolarisés, soit 8 % de plus que l'année précédente.
4021.1	Une AP a accueilli durant quelques mois un adolescent placé par les services auxiliaires scolaires. Le prix a été augmenté en raison de l'âge de cet enfant. Ces frais ont été remboursés (6021.1).
4050	Dès le 1 <sup>er</sup> janvier 2008, le Conseil fédéral a décidé que lorsque le revenu d'une activité lucrative indépendante exercée à titre accessoire n'excède pas CHF 2'200.- par an ou que le salaire déterminant n'excède pas CHF 2'200.- par an et par employeur, les cotisations ne sont perçues qu'à la demande de l'assuré. Ceci explique la diminution de ce compte.
4065	Les indemnités coordinatrices ont été séparées, soit CHF 5.- comme indemnités coordinatrices et CHF 5.- comme indemnités loyer (compte 4077).
4067	Les indemnités administration ont été séparées de la même façon que pour les coordinatrices.
4077	Ces indemnités correspondent à CHF 5.- par heure de travail des coordinatrices et de la secrétaire-comptable pour travail à domicile.
4090	Ce poste comprend tous les frais liés aux soirées de formation (honoraires + transport).
6000	La participation des parents s'est élevée à 79,95% du prix coûtant, soit 0,87% de plus qu'en 2007.
6101	Depuis le 01.01.2005, la rétribution cantonale s'effectue en fonction du nombre de milieux d'accueil, soit CHF 300.- par milieu d'accueil actif, et CHF 350.- par nouveau milieu d'accueil actif. Durant l'année, nous avons placé 255 enfants auprès de 79 assistantes parentales.
6102	Participation des communes = 14,89% du prix coûtant, soit 0,99 % de moins qu'en 2007.
6103	Le Service de l'Enfance et de la Jeunesse rembourse le 50% des frais de formation.
6110	La Loterie Romande nous a versé un forfait de CHF 200.-- par enfant de moins de 6 ans (180 placements), et CHF 300.-- par enfant de plus de 6 ans (46 placements).
6900	Ce compte comprend les frais d'ouverture de dossier de CHF 50.- que nous encaissons aux nouveaux parents plaçants y compris la première cotisation annuelle. Durant l'année 2008, il y en a eu 56. Ceci explique la diminution du compte 6150 auquel on pourrait ajouter 56 x CHF 25.-.

## BUDGET 2009

N° Compte	Désignation	Montant
	<b>PRODUITS</b>	
6000	Participation des parents	351'000.00
6020	Remboursement des repas	25'000.00
6021	Remboursement indemnités forfaitaires	33'000.00
6101	Rétribution cantonale	21'500.00
6102	Subventions des communes	162'000.00
6103	Subventions cantonales pour formation	5'668.40
6110	Don Loterie Romande	30'000.00
6120	Dons	1'000.00
6150	Cotisations membres individuels	5'000.00
6151	Cotisations membres collectifs	2'000.00
6700	Intérêts créanciers	100.00
		<b>636'268.40</b>
	<b>CHARGES</b>	
4000	Salaires AP	403'407.00
4005	Salaires coordinatrices	18'441.80
4015	Salaires administration	8'196.35
4016	Salaires pour formation	1'536.80
4021	Indemnités forfaitaires	40'000.00
4050	Cotisations AVS/AC	37'925.05
4051	Assurance LAA	7'483.15
4053	Cotisations LPP	1'500.00
4061	Frais de repas remboursés	25'000.00
4065	Indemnités coordinatrices	4'320.00
4066	Indemnités AP	36'000.00
4067	Indemnités administration	1'920.00
4068	Jetons de présence comité	2'500.00
4069	Jetons présence cours AP	4'000.00
4075	Téléphones coordinatrices	1'800.00
4076	Téléphones administration	600.00
4077	Indemnités loyer	6'240.00
4085	Déplacements coordinatrices	4'500.00
4086	Déplacements administration	500.00
4090	Frais de formation	5'800.00
4091	Indemnités de formation	160.00
4110	Location du bureau	1'500.00
4120	Cotisation Fédération cantonale	1'000.00
4200	Frais bancaires	1'500.00
4500	Assurance exploitation	2'500.00
4700	Fournitures de bureau	1'200.00
4720	Frais de port	3'000.00
4730	Téléphone	600.00
4800	Annonces	1'000.00
4820	Frais acquisition matériel bébé	1'000.00
4900	Frais divers	1'500.00
		<b>636'630.15</b>
	<b>RESULTAT BUDGET 2009</b>	
	Total des Produits	636'268.40
	Total des Charges	636'630.15
	<b>PERTE PRESUME</b>	<b>361.75</b>

# **BUDGET 2009**

## **Explications relatives à certains postes du budget 2009**

### **No compte**

#### **Charges**

- 4000 Ce poste a été calculé pour 90'000 heures à CHF 4.4823/h. de salaire brut, ce qui représente un salaire net de CHF 4.20/h.
- 4005 Les heures de travail des coordinatrices ont été calculées à raison de 9 heures par semaine.
- 4015 Les heures de l'administration ont été calculées à raison de 8 heures par semaine.
- 4053 Cotisations pour les assistantes parentales ayant dépassé le seuil de CHF 20'520.- ce qui implique l'obligation de les assurer en LPP.
- 4065 + 7 Indemnités versées aux coordinatrices et à l'administration à raison de CHF 5.- / h.
- 4066 Indemnités versées aux assistantes parentales correspondant à CHF 0.40 / heure de garde.
- 4077 Indemnités loyer versées aux coordinatrices et à l'administration pour travail à domicile à raison de CHF 5.- / h.

#### **Produits**

- 6000 La participation des parents est toujours estimée à 65% du prix coûtant de CHF 6.-.
- 6021 Dès le 01.01.09, nous avons revu les tarifs des indemnités forfaitaires de la façon suivante : enfants scolarisés à l'école enfantine et 1<sup>ère</sup> + 2<sup>ème</sup> primaire, le tarif reste inchangé. De la 3<sup>ème</sup> à la 6<sup>ème</sup> primaire, augmentation de CHF 1.-. Estimation pour 2009 : 2'000 repas facturés à CHF 9.- aux parents plaçants et remboursés CHF 11.- aux assistantes parentales + 1'500 repas facturés à CHF 10.- et remboursés CHF 12.-. La différence de Fr. 2.- est toujours prise en charge par l'association.
- 6101 La rétribution cantonale est payée en fonction du nombre de milieux d'accueil. Le budget prévoit 10 nouveaux milieux d'accueil à CHF 350.- et 60 milieux d'accueil déjà actifs à CHF 300.-.
- 6102 Participation des communes estimée à 30% du nouveau prix coûtant de CHF 6.-. Le solde de 5% est à la charge de l'association.
- 6103 Nous facturons à l'Etat le 50% des frais de formation, des jetons de présence des assistantes parentales aux soirées de cours, ainsi que les heures de préparation et de présence des coordinatrices responsables de la formation.

## Témoignage d'une assistante parentale

Voilà bientôt deux ans que j'accueille des enfants pour mon plus grand bonheur. Oh ! Tout n'est pas toujours rose !!! J'ai dû apprendre à négocier, à maîtriser mes émotions, être intransigeante et parfois plus « cool ».

Une chose est sûre, tous ces petits êtres sont uniques ! Ils peuvent être comédiens, musiciens, clowns, danseurs ... Des petites merveilles qui me procurent des moments magiques, pleins de tendresse et de rires.

J'aimerais vous raconter une anecdote de ma vie d'assistante parentale, mais laquelle choisir ? Ah ! En voilà une que tous les enfants ont faite et qui m'a touchée ! Lorsque ces chers petits estiment que leurs parents s'attardent trop, ils les prennent par la main et les dirigent vers la sortie et ... AU REVOIR. Sachez que le soir, ces mêmes enfants accueillent leurs parents avec pleins de bisous.

Merci à tous les parents qui confient leurs TRESORS aux assistantes parentales.

Suzanne Vienny

## Témoignage de parents plaçants

Cela fait plus de 4 ans qu'Oriane et Enzo, respectivement 5 et 2 1/2 ans, bénéficient de la garde d'une assistante parentale. Ils trouvent un bon équilibre dans leur famille d'accueil en y rencontrant des enfants d'âges différents avec lesquels ils développent leur vie sociale.

En tant que maman, j'y trouve aussi un bon équilibre, puisque c'est l'esprit tranquille et pleinement serein que je peux me rendre à mon travail. Je sais que mes enfants trouveront une écoute attentive, du respect et un wagonnet de tendresse durant leur journée. Grâce à l'association, mes enfants vivent leur accueil de jour de façon épanouie et heureuse.

Il y a également des liens d'amitié et de partage qui se nouent avec la famille d'accueil et de ce fait c'est notre famille entière qui profite de ces rencontres.

Je remercie l'association pour son indéfectible soutien et sa capacité à trouver des solutions à tous problèmes.

Je remercie Jincy et Zohra, ainsi que leur famille, pour toute l'affection et la tendresse dont elles entourent Oriane et Enzo et leur apportent le bonheur nécessaire à leur vie d'enfant.

Ingrid

## REMERCIEMENTS

Avec le soutien de la  
 Loterie Romande

## STATISTIQUES 2008

Exercice comptable du 01.01.2008 au 31.12.2008

COMMUNES	Nbre placements par commune	Facturé aux parents	% facturé aux parents	Facturé aux communes	% facturé aux communes	A charge de l'association	% à charge de l'association	TOTAL	Nbre heures de placement	Nombre de repas de midi	Nbre assist. parent. par commune
Auboranges	4	6211.7	87.83	500.5	7.08	360.3	5.09	7072.50	1178.75	0	2
Billens-Hennens	9	4026.00	68.68	1766.65	30.14	69.35	1.18	5862.00	977.00	180	4
Chapelle	1	313.50	100.00	0.00	0.00	0.00	0.00	313.50	52.25	0	
Le Châtelard	1	4635.00	100.00	0	0.00	0	0.00	4635.00	772.50	0	
Châtonnaye	1	682.50	86.67	105	13.33	0	0.00	787.50	131.25	0	3
Ecublens	2	3613.50	100.00	0	0.00	0.00	0.00	3613.50	602.25	0	
Grangettes	1	1492.40	86.67	229.60	13.33	0.00	0.00	1722.00	287.00	0	
La Folliaz	14	15940.65	79.19	3711.50	18.44	477.85	2.37	20130.00	3355.00	253	2
Massonnens	3	2774.15	53.34	2187.2	42.06	239.15	4.60	5200.50	866.75	0	3
Mézières	22	43119.7	83.11	4602.90	8.87	4157.90	8.01	51880.50	8646.75	243	8
Montet	11	13083.30	85.41	1038	6.78	1196.70	7.81	15318.00	2553.00	189	3
Romont	37	63504.05	72.18	21033.35	23.91	3437.60	3.91	87975.00	14662.50	727	6
Rue	11	32544.95	79.49	6191.50	15.12	2204.55	5.38	40941.00	6823.50	129	6
Siviriez	26	23837.15	90.22	1893.50	7.17	691.85	2.62	26422.50	4403.75	715	11
Torny	6	9825.30	86.43	322.00	2.83	1221.20	10.74	11368.50	1894.75	43	2
Ursy	23	27027.90	75.78	6699.20	18.78	1936.90	5.43	35664.00	5944.00	580	6
Villaz-St-Pierre	14	35523.20	87.16	2159.60	5.30	3075.20	7.55	40758.00	6793.00	21	7
Villorsonnens	21	50508.05	77.49	9910.85	15.21	4759.10	7.30	65178.00	10863.00	170	5
Vuarmarens	11	11056.65	70.03	4324.2	27.39	408.15	2.59	15789.00	2631.50	146	4
Vuisternens-dt-Rt	26	30214.60	88.77	2764.75	8.12	1057.15	3.11	34036.50	5672.75	249	6
Hors-district	11	14933.40	77.80	4099.10	21.35	163.00	0.85	19195.50	3199.25	0	1
	<b>255</b>	<b>394867.65</b>	<b>79.95</b>	<b>73539.40</b>	<b>14.89</b>	<b>25455.95</b>	<b>5.15</b>	<b>493863.00</b>	<b>82310.50</b>	<b>3645</b>	<b>79</b>